

Demande de réexpédition

Changement d'adresse, réacheminement ou garde de vos envois postaux

La demande de réexpédition vous permet de faire distribuer vos envois postaux à votre nouvelle adresse, de les faire réacheminer vers votre adresse temporaire ou de les faire garder à l'office de poste pendant une période déterminée.

La demande de réexpédition recouvre trois prestations de services différentes. Chacune de ces prestations est présentée ci-dessous. Les demandes à court terme qui sont reçues moins de quatre jours ouvrables (du lundi au samedi) avant le premier jour de réexpédition ou de garde du courrier sont facturées au tarif exprès. Le jour de dépôt ne compte pas dans ce délai.

Changement d'adresse avec réexpédition

Lors d'un déménagement, vous pouvez vous faire réexpédier vos lettres et colis à votre nouvelle adresse. La demande de «Changement d'adresse avec réexpédition» est valable un an. Une réexpédition est possible tant vers des adresses en Suisse qu'à l'étranger. À l'échéance de l'ordre, les envois portant l'ancienne adresse seront retournés à l'expéditeur. En Suisse et à l'étranger, la demande de réacheminement comprend toutes les lettres et tous les colis adressés. Pour la réexpédition des colis, vous payez à la réception des frais de port s'élevant à CHF 8.00 par colis. Les actes de poursuite ne peuvent être réexpédiés qu'à l'intérieur de l'arrondissement de poursuite.

Sont exclus de la réexpédition de façon générale:

- Suisse et étranger: envois en poste restante ou avec adresse militaire, envois Innight qui sont distribués uniquement lors des tournées du facteur colis ainsi que les envois PromoPost et les journaux gratuits
- Étranger: actes judiciaires, actes de poursuite, colis, envois avec adresse militaire, lettres contenant de petites marchandises

Garder le courrier

Pendant votre absence, vos envois postaux seront gardés à la filiale pendant une période maximale de 26 semaines. La demande de garde temporaire du courrier s'applique à toutes les lettres et à tous les colis adressés.

Les recommandés sont gardés deux mois au maximum, les colis huit semaines au maximum, les actes de poursuite et les actes judiciaires sept jours au maximum. À l'échéance du délai de garde, vous pouvez soit retirer les envois gardés (du lundi au samedi) soit demander qu'ils vous soient distribués (gratuitement du lundi au vendredi; le samedi moyennant un supplément).

Sont exclus de la prestation de façon générale les envois Coursier Suisse et Innight et les annuaires téléphoniques distribués uniquement lors de la tournée du facteur colis.

Réacheminer le courrier

Les envois postaux sont réacheminés vers votre adresse temporaire pour une durée limitée ou jusqu'à révocation. Le réacheminement est possible tant vers des adresses en Suisse qu'à l'étranger. Les demandes de réacheminement vers une adresse poste restante sont possibles uniquement avec une date de fin fixe.

En Suisse et à l'étranger, la demande de réacheminement comprend toutes les lettres adressées. Pour le réacheminement des colis, vous payez à la réception des frais de port s'élevant à CHF 8.00 ou un forfait si vous êtes un client privé. Les actes de poursuite ne peuvent être réacheminés qu'à l'intérieur de l'arrondissement de poursuite.

Sont exclus du réacheminement de façon générale:

- Suisse et étranger: envois Coursier Suisse et envois en poste restante ou avec adresse militaire
- Envois Innight et annuaires téléphoniques distribués par le facteur colis, envois PromoPost ainsi que journaux gratuits
- Étranger: actes judiciaires, actes de poursuite, colis, mandats postaux et de paiement, envois avec adresse militaire, lettres contenant de petites marchandises

Prix Suisse

Changement d'adresse	Guichet	Internet
Suisse avec réexpédition – Prix de base* pour 12 mois	CHF 42.00	CHF 30.00
Changement d'adresse sans	–	gratuit

Garder le courrier	Guichet	Internet
Prix de base* pour 2 semaines	CHF 20.00	CHF 8.00
– Semaine supplémentaire (max. 24 semaines)	CHF 2.00	CHF 2.00
– Distribution le samedi	CHF 10.00	CHF 10.00

Réacheminer le courrier avec facturation à l'unité par colis	Guichet	Internet
Prix de base* pour 2 semaines	CHF 22.00	CHF 10.00
Suppléments – Colis réacheminés	CHF 8.00	CHF 8.00
– Semaine supplémentaire Colis	CHF 4.00	CHF 4.00

Réacheminer le courrier avec prix forfaitaire par colis	Guichet	Internet
Suisse – Prix de base* pour 2 semaines	CHF 37.00	CHF 25.00
Suppléments – Semaine supplémentaire Lettres	CHF 4.00	CHF 4.00
– Semaine supplémentaire Colis	CHF 4.00	CHF 4.00

Suppléments généraux

– Personne supplémentaire	CHF 5.00	CHF 5.00
– Ordre exprès	CHF 10.00	CHF 10.00

Prix Étranger

Changement d'adresse	Guichet	Internet
Étranger avec réexpédition – Prix de base* pour 12 mois	CHF 102.00	CHF 90.00

Réacheminer le courrier	Guichet	Internet
– Prix de base* pour 2 semaines	CHF 42.00	CHF 30.00
Suppléments – Colis réacheminés	pas disponible	pas disponible
– Semaine supplémentaire Lettres	CHF 10.00	CHF 10.00

Suppléments généraux

– Personne supplémentaire	CHF 5.00	CHF 5.00
– Ordre exprès	CHF 10.00	CHF 10.00

Prix TVA incluse.

* Le prix de base s'applique aussi bien à une personne physique (dès 18 ans) qu'à une personne morale.

Réacheminement à long terme: prix pour clientèle commerciale

La facturation des trois premiers mois du réacheminement vers une autre adresse de distribution s'effectue lors de la passation de l'ordre au guichet postal ou via Internet. À partir du quatrième mois, les prix suivants s'appliquent:

Réacheminer le courrier en Suisse (au-delà de 3 mois)	Prix en CHF, hors TVA
Prix minimum mensuel par adresse de réacheminement ¹	27.00
Prix par envoi lettre réacheminé mécaniquement ²	0.02
Prix par envoi lettre réacheminé manuellement (en option) ³	1.00

¹ Le prix minimum mensuel par adresse de réacheminement est facturé lorsque la valeur minimale de CHF 27.00 (hors TVA) par mois n'est pas atteinte par l'addition des prix unitaires.

² Si les prix unitaires du courrier commercial réacheminé excèdent la valeur minimale de CHF 27.00 par mois (hors TVA), le prix minimum mensuel ne figure pas sur la facture et seules les lettres réacheminées mécaniquement sont facturées.

³ Si vous souhaitez un réacheminement intégral y compris des lettres non traitées mécaniquement, le prix unitaire facturé sera celui du réacheminement manuel.

Autres prestations intéressantes
Annnonce de déménagement

Faites savoir à vos banques, assurances, etc. que vous déménagez en toute simplicité et gratuitement. Une fois le changement d'adresse effectué avec ou sans réexpédition, choisissez à qui communiquer la nouvelle adresse. Déposez une demande de réexpédition au guichet et démarrez en toute simplicité à domicile via le login client de la Poste au moyen du code figurant sur la quittance. Vous accédez directement à la prestation à l'adresse suivante: www.poste.ch/demenagement.

Les CG en vigueur et faisant partie intégrante du contrat «Prestations du service postal» ainsi que «Changement d'adresse avec réexpédition», «Réacheminer le courrier» ou «Garder le courrier» ainsi que les CG «Case postale» pour les demandes de réexpédition à des cases postales ou de distribution dans des cases postales peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.